Beaupreau en Mauges

ARRÊTÉ

PROX 2023-022

JALLAIS
COMMUNE DELEGUÉE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

La maire déléguée de la Commune de Jallais,

VU les articles L.2212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L3321-1 ET L3334-2 du Code de la Santé Publique relatifs à l'ouverture des débits de boissons temporaires à l'occasion de foire, ventes ou fête publique,

VU la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire sollicitée à l'occasion **des Finales Coupe et Challenge de l'Anjou JEUNES par Madame BAUMARD Doriane, membre de l'association Jub Jallais Basket Club, Complexe Sportif du Prieuré - Jallais - 49510 Beaupréau-en-Mauges.**

ARRÊTÉ

Autorisation n° 1 (maximum 5 par année)

Article 1er – Madame BAUMARD Doriane, *membre de l'association Jub Jallais Basket Club* est autorisée à établir un débit de boissons temporaire de 1ère et 3ème catégorie,

- **le samedi 27 mai 2023 à 13h au dimanche 28 mai 2023 à 2h00.**
- **Complexe Sportif du Prieuré Jallais 49510 Beaupréau-en-Mauges à l'occasion des Finales Coupe et Challenge de l'Anjou JEUNES.**

Article 2 – Les boissons des 2 premiers groupes définies par l'article 3321-1 du Code de la Santé Publique et des mesures contre l'alcoolisme pourront être vendues ou offertes.

Article 3 – Le responsable du débit ainsi ouvert devra veiller au respect de la législation relative à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs contre l'alcoolisme.

Article 4 – En cas de besoin, l'original de cet arrêté devra être présenté aux services de police le jour de la manifestation.

Article 5 - Le présent arrêté sera susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Nantes pendant deux mois à compter de son affichage en mairie.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des services de la Commune, les agents de Police Municipale et la Gendarmerie de Beaupréau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jallais, le 20 mai 2023

Annick BRAUD
Maire déléguée

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE JALLAIS

Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr
www.beaupreauenmauges.fr / Facebook

Mairie annexe de Jallais
3 place André Brossier - BP 90017
Jallais
49510 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
T. 02 41 64 20 60
jallais@beaupreauenmauges.fr